

# TRANSFORMATION DE L'AXE PARIS-NORMANDIE (A13 – A14) EN PÉAGE EN FLUX LIBRE

## Dossier d'information - A13

Juillet 2024



+ d'infos sur [sanef.com](https://www.sanef.com)

# SOMMAIRE

1. L'essentiel sur le péage en flux libre
2. Les modes de paiement
3. Le calendrier de mise en œuvre
4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre
5. L'accompagnement des clients



# 1. L'essentiel sur le péage en flux libre

## Le principe

Avec le péage en flux libre, les barrières physiques de péage sont remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras. La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise. Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (véhicules légers, motos, poids lourds) et du trajet réalisé. Les conducteurs n'ont plus besoin de s'arrêter pour payer le péage. Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du trajet terminé.

Dans le cadre de la transformation des 210 kilomètres de l'axe Paris-Normandie (A13 - A14) en péage en flux libre, le groupe Sanef a débuté en mai 2023 la bascule du péage classique vers le péage en flux libre. Il s'agit, en France, de la première conversion d'une autoroute existante complète en flux libre.

Depuis le 19 juin 2024, l'A14 entre La Défense (92) et Orgeval (78) et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13 sont en péage en flux libre.

En décembre 2024, le reste de l'axe Paris-Normandie, sur l'A13 entre Orgeval et Caen (14) passera également en péage en flux libre.



AVANT



APRÈS

## Les bénéfices

Le flux libre révolutionne la manière de voyager sur l'autoroute et constitue la meilleure réponse aux enjeux de mobilité actuels et à venir. Le flux libre apporte :

- **De la fluidité** : un gain de temps significatif en période de trafic intense, notamment lors des week-ends prolongés ou des grands départs en vacances,
- **De la sécurité** : moins de stress pour trouver la bonne file à l'approche du péage et choisir son mode de paiement,
- **De la simplicité** : un seul paiement pour tout le trajet et non plus à chaque barrière de péage,
- **Une réduction de l'empreinte environnementale** : ne plus s'arrêter au péage réduit la consommation de carburant et donc les émissions de CO<sub>2</sub>. Cela permettra également de réduire l'empreinte au sol de l'infrastructure et de rendre 28 hectares à la nature.

C'est à l'aune de ces différents bénéfices que la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 ouvre la voie à un déploiement du péage en flux libre en France.

## Chiffres-clés

- 8 millions de clients par an sur l'axe Paris-Normandie
- 30 minutes de trajet gagnées en période de fort trafic
- 9,5 millions de litres de carburant économisés
- 28 hectares désartificialisés



# 2. Les modes de paiement

## Comment payer son péage en flux libre ?

Le groupe Sanef propose à ses clients plusieurs moyens de paiement :

### Avec le badge de télépéage :

- Il s'agit du moyen de paiement le plus simple pour profiter pleinement du péage en flux libre. S'il est bien fixé sur le pare-brise du véhicule, le badge est détecté automatiquement lors du passage sous les portiques. Comme aujourd'hui, le montant du péage sera ensuite facturé mensuellement et prélevé automatiquement.

### Sur le site [sanef.com](http://sanef.com) avec deux options :

- **Le paiement automatique** : après la création de son compte, le client enregistre et associe sa plaque d'immatriculation et sa carte bancaire\*. Une fois cette opération réalisée, le montant du péage sera débité automatiquement lors de chaque déplacement. Le client n'a plus aucune démarche à faire lors des prochains trajets.



- **Le paiement après chaque trajet** : le client effectue son paiement dans un délai de 72h après son trajet, en renseignant sa plaque d'immatriculation sur le site [sanef.com](http://sanef.com).

### En point de vente physique :



- Dans un délai de 72h après son trajet, le client se rend chez les buralistes du réseau agréé Nirio (groupe FDJ) présents partout en France. Le client paie alors son trajet en espèces ou en carte bancaire. Pour trouver le point Nirio le plus proche : [www.nirio.fr/trouver-point-de-vente](http://www.nirio.fr/trouver-point-de-vente)

### En résumé :



*\*Toutefois, le client peut créer son compte sans enregistrer sa carte bancaire, afin de bénéficier gratuitement du service de notifications pour éviter tout oubli de paiement.*

## Que se passe-t-il en cas de non-paiement du péage ?

Le non-paiement du péage constitue une infraction au code de la route (article R419-2).

Si le paiement du péage n'a pas été réalisé dans un délai de 72h après le trajet, ce montant est alors majoré. A réception de l'avis de paiement, le client aura une majoration de 90 € s'il régularise son trajet dans un délai de 2 mois. Cette majoration est minorée à 10 € si la régularisation intervient dans les 15 premiers jours suivant l'envoi de l'avis de paiement.

Enfin, si après le délai de 2 mois le paiement n'est toujours pas effectué, une amende de 375 € est appliquée et recouvrée par les services de l'Etat (les OMP, officiers du ministère public).

En résumé :



# 3. Le calendrier de mise en œuvre

Les 210 km reliant Paris à Caen sont transformés en deux temps :

- **Depuis le 19 juin 2024**, le péage en flux libre est en service sur :
  - L'A14 reliant La Défense (92) à Orgeval (78) avec la suppression des barrières de péage de Montesson et de celles du diffuseur n°6.a de Chambourcy,
  - Les nouveaux accès vers Rouen et depuis Rouen du diffuseur n°18 d'Heudebouvillle sur l'A13.
- **En décembre 2024**, ce sera au tour de l'intégralité des sections à péage de l'A13 de passer en péage en flux libre, c'est-à-dire les sections reliant Orgeval (78) et Caen (14).



## Le calendrier des travaux

Après la mise en service du péage en flux libre - sur l'A14 et les nouveaux accès d'Heudebouville sur l'A13 depuis le 19 juin 2024, puis sur le reste de l'A13 en décembre 2024 - les travaux de déconstruction et de réaménagement de l'axe Paris-Normandie se poursuivront jusqu'en 2027.

Sanef a planifié la suite des travaux de manière à maintenir des conditions de circulation fluides et sûres pour les conducteurs.



### Depuis le 19 juin 2024

L'A14 et les nouveaux accès du diffuseur n°18 d'Heudebouville sur l'A13 fonctionnent en péage en flux libre. Sur l'A14, la circulation s'effectue sur des voies provisoires situées aux extrémités de la barrière de péage. La vitesse est réduite, mais le passage s'effectue sans aucun arrêt.

### En décembre 2024

L'A13 entre Orgeval et Caen passera également en flux libre avec des conditions de circulation identiques à celles mises en place sur l'A14 actuellement.

Ensuite, sur l'ensemble des sites, les travaux se poursuivront au centre des barrières de péage, afin de les déconstruire et de reconstruire les futures voies de circulation (environ 24 mois).



### À partir de fin 2025

La circulation sera basculée au centre sur les nouvelles voies réaménagées. Il n'y aura plus de barrières de péage, ni de restrictions de circulation. Les travaux se situeront alors aux extrémités - en accotement - afin de déconstruire les abords de l'autoroute.



### Courant 2027

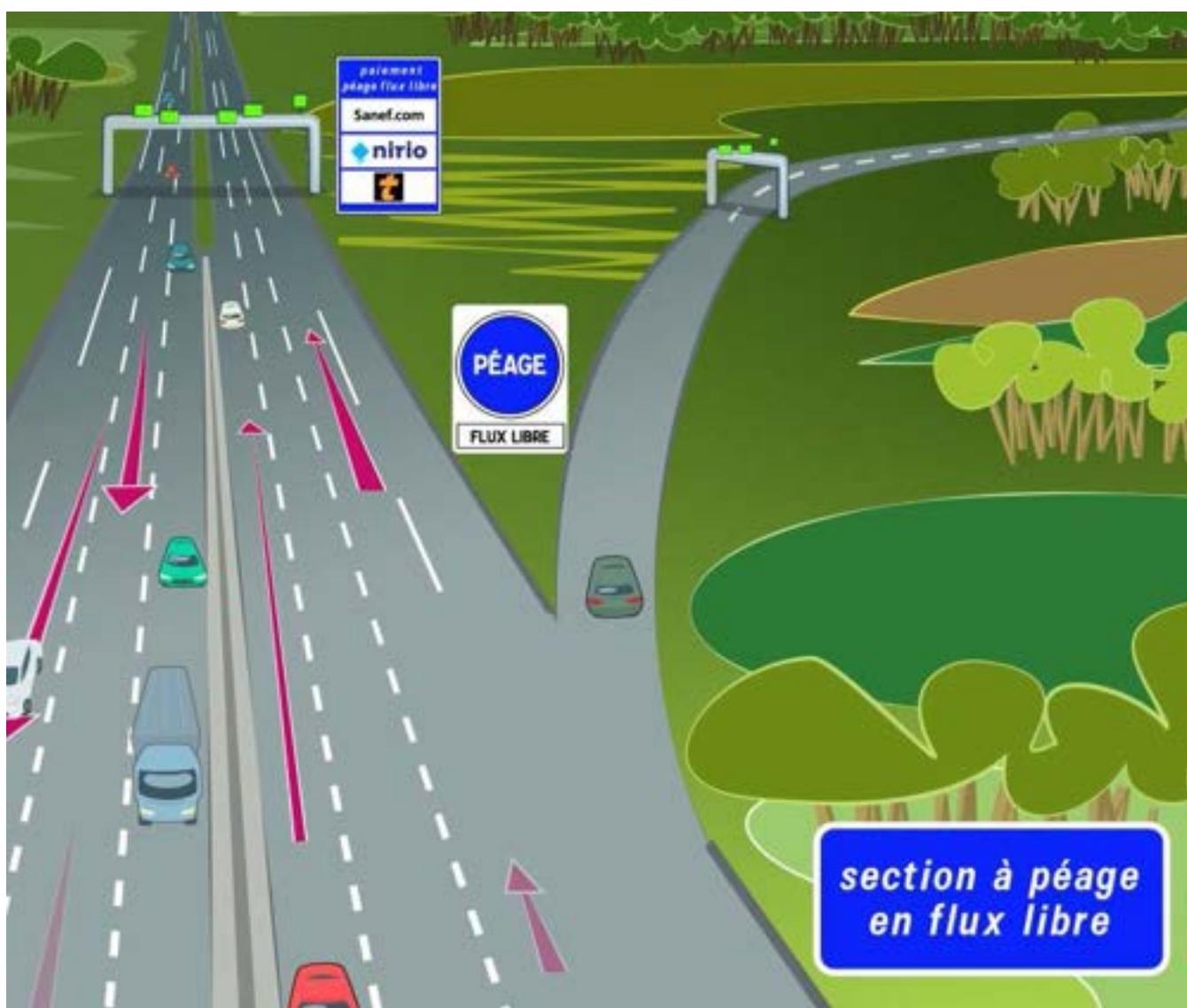
Le projet se terminera avec le réaménagement des espaces situés aux abords des anciennes barrières de péage.

28 hectares de surface seront désartificialisés.

# 4. Une signalisation nouvelle pour le flux libre

La transformation de l'axe Paris-Normandie est accompagnée d'une nouvelle signalisation réglementaire (arrêté du 18 mars 2024) permettant de bien identifier, pour les clients, l'entrée dans une zone de péage en flux libre. Cette signalisation précise également les différents modes de paiement du péage en flux libre.

Au total, plus de 200 nouveaux panneaux de signalisation seront implantés sur l'axe Paris-Normandie.



# 5. L'accompagnement des clients

## Une communication de sensibilisation

Le péage en flux libre, s'il existe déjà dans de nombreux pays, est très peu déployé en France. Il nécessite de nouveaux réflexes, notamment celui de payer le péage après son voyage. Le groupe Sanef met en œuvre une communication de sensibilisation auprès de ses clients pour leur expliquer le principe de ce nouveau dispositif et ainsi leur éviter les désagréments du non-paiement du péage.

**Cette communication prend la forme d'une campagne grand public** (presse, radio, affichage, digital), ainsi que la mobilisation des collectivités et des autres relais institutionnels indispensables pour transmettre les messages pédagogiques suivants :

- Avec le péage en flux libre, les autoroutes A13 et A14 restent des autoroutes payantes. Le client dispose de 72h pour payer son péage après son passage.
- Les clients équipés de badge télépéage doivent penser à bien le fixer à leur pare-brise pour un fonctionnement efficace.
- Ne pas payer son péage est une infraction au code de la route.

En complément de l'accompagnement lancé par le groupe Sanef, **l'Etat**, conscient des enjeux de transformation que le péage en flux libre induit chez les usagers, **a souhaité communiquer sur le dispositif du péage en flux libre**. La création du site internet [www.ecologie.gouv.fr/peage-flux-libre](http://www.ecologie.gouv.fr/peage-flux-libre) dédié au péage en flux libre marque la première étape de cette démarche.

**Enfin, pour rendre le sujet du péage en flux libre accessible à tous nos clients**, y compris à ceux moins familiers du numérique, le groupe Sanef s'est appuyé sur l'association WeTechCare pour adapter les messages et les rendre accessibles à tous. La plateforme « [Les bons clics<sup>1</sup>](#) » propose des modules pédagogiques détaillant le fonctionnement, les avantages, le paiement, la création de compte client et la gestion des avis de paiement liés au péage en flux libre sur les autoroutes A13 et A14.

<sup>1</sup> [www.lesbonsclics.fr/fr/decouvrir/ressources-pedagogiques-sanef](http://www.lesbonsclics.fr/fr/decouvrir/ressources-pedagogiques-sanef)

# 5. Une communication multicanale

La stratégie de communication déployée est conçue pour toucher les usagers empruntant ces autoroutes nouvellement converties au péage en flux libre à travers différents canaux de communication, assurant ainsi une diffusion large et efficace de l'information.



De l'information dans les médias et de la publicité (en presse quotidienne régionale, radio, affichage et digital)



De l'information sur nos canaux d'information (site web, réseaux sociaux, radio Sanef 107.7 et sur nos aires d'autoroute)



De l'information via nos partenaires (loueurs, émetteurs de badges, offices de tourisme)



## Un Centre de Relation Client dédié au péage en flux libre

Pour accompagner la mise en service du péage en flux libre sur l'axe Paris-Normandie, Sanef a installé, près de Rouen, un nouveau Centre de Relation Client consacré à l'accompagnement de ses clients dans le cadre de cette transformation du péage.

Ouvert depuis le 17 juin 2024, ce nouveau Centre de Relation Client a pour objectif d'instaurer une relation plus personnalisée avec nos clients, en répondant à leurs questions et en les guidant par exemple à travers les différentes étapes de paiement.

Ce Centre de Relation Client emploiera à terme plus de 250 collaborateurs. Cette nouvelle activité s'appuie sur les équipes actuelles du péage du groupe Sanef et de nouveaux collaborateurs venus d'horizons différents.

Sanef maintient son ancrage local en choisissant d'implanter cette nouvelle activité au cœur des territoires traversés par les autoroutes A13 et A14. Le centre principal est situé à Petit-Couronne (76) près de Rouen. Une autre antenne opère à Montesson (78) et une troisième antenne sera déployée d'ici la fin de l'année à Pont-L'Évêque (14).

Pour consulter notre dossier de presse dédié : cliquer [ici](#)



Isabelle PACE  
Responsable des relations institutionnelles

-

Sanef  
30 boulevard Gallieni  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
Mob. : 06 11 93 65 13  
[isabelle.pace@sanef.com](mailto:isabelle.pace@sanef.com)

Marie GUERIN  
Responsable de la communication corporate

-

Sanef  
30 boulevard Gallieni  
92130 ISSY LES MOULINEAUX  
Mob. : 06 67 90 67 95  
[marie.guerin@sanef.com](mailto:marie.guerin@sanef.com)

+ d'infos sur [sanef.com](http://sanef.com)

